

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCNS

20 avril 2022

SALLE LE CHIFFON ROUGE – FLIXECOURT

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, DIRUY, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, CARLIER, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE

Mrs LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, BOULLET, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D.

Etaient absents, excusés :

Mme LEBRUN, LICOUR,

Mrs PINCHON, GOURGUECHON, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, LEBLANC JM.

Secrétaire de séance : M.COLOMBEL

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie les membres du conseil communautaire pour leur présence et expose l'ordre du jour de cette réunion essentiellement consacrée à l'examen du compte administratif 2021 et du budget primitif 2022.

COMPTE DE GESTION 2021

A l'unanimité par **DELIBERATION 1**, le Conseil communautaire approuve le compte de gestion 2021 établi par la Trésorerie ; compte de gestion conforme en tous points aux comptes administratifs présentés et votés ce jour par l'Assemblée communautaire.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Monsieur le Président cède la Présidence de l'Assemblée à Madame Sylvette CHEVALIER doyenne d'âge pour la présentation et le vote des comptes administratifs 2021. Le Président se retire et ne prend pas part aux votes.

1 - Budget Principal

Monsieur FRANCOIS donne lecture des dispositions contenues en section de fonctionnement et d'investissement au CA 2021 - Budget principal.

Il indique que le CA fait apparaître les résultats suivants au 31 décembre de l'année 2021 :
En section de fonctionnement, un excédent cumulé de 9 974 450.76 € comprenant l'excédent reporté de 2020 à hauteur de 8 780 411.05 €.

En section d'investissement, le résultat 2021 fait apparaître un déficit de 509 910.97 € auquel s'ajoute un report excédentaire de 2020 à hauteur de 3 671 527.79 € soit un excédent global, opération d'ordre comprise, de 3 161 616.82 €.

Monsieur FRANCOIS donne lecture des principales dispositions contenues au CA 2021 Budget Principal.

A l'issue de cette présentation, à l'unanimité par **DELIBERATION 2**, le Conseil communautaire approuve le CA 2021 - Budget principal.

2 – Budget Parc d'Activités

Monsieur FRANCOIS donne lecture des principales réalisations contenues en section d'exploitation et en section d'investissement du CA 2021 – budget Parc d'Activités.

Il indique que ce budget présente les résultats suivants :

En fonctionnement le déficit reporté 2020 est de 1 590 865.21 € auquel s'ajoute le déficit de l'exercice à hauteur de 324 809.98 € soit un déficit cumulé de fin d'exercice à hauteur de 1 915 675.19 €.

En section d'investissement, un déficit sur l'exercice 2021 de 61 147.30 € auquel s'ajoute le déficit reporté de 215 514.01 € soit un déficit cumulé de 276 661.31 €.

Monsieur FRANCOIS indique par ailleurs que les recettes fiscales provenant des entreprises sont versées sur le budget principal de la collectivité et non sur ce budget annexe.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 3**, le Conseil communautaire approuve le CA 2021 – Budget Parc d'activités

3 – Budget zone d'activités 1

Au 31 décembre 2021, un déficit d'exploitation est constaté à hauteur de 1 715 190.46 € ainsi qu'un excédent d'investissement à hauteur de 714 348.90 €.

A l'unanimité, le Conseil communautaire par **DELIBERATION 4**, approuve le CA 2021 – Budget zone d'activités 1.

4 – Budget lotissement ZAC 2

Monsieur FRANCOIS donne lecture des principales réalisations contenues en section d'exploitation et d'investissement du CA 2021 – Budget lotissement.

Il indique qu'au 31 décembre 2021 la section d'investissement de ce budget fait apparaître un excédent de 4 584 321.74 € tandis que la section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 152 841.57 €.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 5**, le Conseil communautaire approuve le CA 2021 – Budget lotissement.

5 – Budget Centre aquatique

Le compte administratif 2021 du budget centre aquatique fait apparaître les résultats suivants :

Un déficit d'investissement à hauteur de 2 469 111.13 €

Un déficit de fonctionnement à hauteur de 724 312.83€

A l'unanimité par **DELIBERATION 6**, le Conseil communautaire approuve le CA 2021 – Budget Centre aquatique.

6 – Budget Atelier Relais

La section d'investissement du budget atelier relais de la CCNS pour l'année 2021 présente un déficit de 196 349.11 €, tandis que la section de fonctionnement présente un résultat positif de 797 459.06 €.

A l'unanimité par **DELIBERATION 7**, le Conseil communautaire approuve le CA 2021 – Budget Atelier Relais.

7 – Budget SPANC

Monsieur FRANCOIS donne lecture des principales dispositions contenues au CA SPANC 2021.

Au 31 décembre 2021, ce budget fait apparaître un excédent d'investissement à hauteur de 13 215.95 € ainsi qu'un déficit de fonctionnement à hauteur de 21 239.22 €.

A l'unanimité par **DELIBERATION 8**, les membres du Conseil communautaire approuve le CA 2021 – Budget SPANC.

L'excédent de fonctionnement cumulé dégagé sur l'ensemble des budgets est de 6 548 333.69 €.

L'excédent d'investissement cumulé dégagé sur l'ensemble des budgets est de 5 531 381.86 €.

Monsieur LOGNON reprend la Présidence de l'Assemblée, remercie les membres du Conseil communautaire pour leur vote ainsi que les comptables de la CCNS ayant concouru à cette bonne exécution budgétaire.

AFFECTATION DU RESULTAT

A l'unanimité par **DELIBERATION 9**, le Conseil communautaire approuve l'affectation de l'ensemble des résultats du CA 2021 vers le budget primitif 2022, présentés ce jour aux membres du Conseil communautaire.

Ces reports seront inscrits en ligne 002 sur l'ensemble des budgets.

TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Président propose à l'Assemblée communautaire de reconduire les taux d'imposition de l'année 2021.

A l'unanimité par **DELIBERATION 10**, le Conseil communautaire approuve les taux d'impositions 2022 reconduits à l'identique et s'établissant comme suit :

- CFE 25.77 %
- Taxe foncière bâtie : 2.16 %
- Taxe foncière non bâtie : 4.68 %

BUDGET PRIMITIF 2022

1 – BP 2022 – Budget Principal

En section de fonctionnement, Monsieur FRANCOIS propose d'inscrire un montant équilibré en dépenses comme en recettes à hauteur de 20 918 411.92 €.

Il donne lecture des principaux postes de dépenses et de recettes contenues dans le cadre de ce budget primitif 2022 ainsi que de l'ensemble des versements effectués par la CCNS au chapitre 65 ; détail des opérations remis ce jour à l'ensemble des membres présents et approuvé par **DELIBERATION 11**.

En section d'investissement, il propose d'inscrire la somme équilibrée en dépenses comme en recettes à hauteur de 4 488 779.19 €.

Il donne lecture des principales opérations d'investissement proposées dans le cadre de ce budget primitif 2022.

2 - BP 2022 – Budget Atelier relais

Monsieur FRANCOIS propose d'inscrire en section d'exploitation un montant de dépenses et de recettes équilibrées à 1 156 172.95 €.

En section d'investissement, il propose d'inscrire en dépenses comme en recettes la somme de 534 019.15 €.

Il donne lecture des principales dispositions contenues dans le cadre de ce BP 2022 – Budget Atelier relais.

3 – BP 2022 – Budget SPANC

Monsieur FRANCOIS propose d'inscrire un montant de 73 433 € en dépenses d'exploitation et un montant identique équilibré en recettes d'exploitation au titre de l'année 2022.

En section d'investissement, il propose d'inscrire un montant de dépenses et de recettes équilibré à 13 215.95 €

Il détaille l'ensemble des chapitres contenus dans cette proposition et rappelle que ce budget doit être équilibré et autonome, conformément à la réglementation en vigueur.

4 – BP 2022 – Budget centre aquatique

En section d'exploitation, il est proposé un montant de dépenses et de recettes équilibré à 3 934 329.63 €.

En investissement, il est proposé un montant de dépenses et de recettes équilibré à hauteur de 2 650 815.71 €.

5 -BP 2022 – Budget Parc d'activités

Monsieur FRANCOIS propose d'inscrire en section d'exploitation un montant équilibré en dépenses comme en recettes à hauteur de 2 321 154.96 € ; le déficit d'exploitation reporté étant de 1 915 675.19 €.

En section d'investissement, il propose d'inscrire un montant de dépenses et de recettes équilibré à hauteur de 345 077.48 € et donne lecture des dispositions contenues dans ce projet de budget.

6 – BP 2022 – Budget zone d'activités

Monsieur FRANCOIS propose d'inscrire en section d'exploitation un montant de dépenses et de recettes équilibrées à 1 965 116.28 €.

En investissement, il propose d'inscrire la somme de 1 003 958.25€, équilibrée en dépenses comme en recettes.

Il donne lecture des opérations inscrites.

7 – BP 2022 – Budget Lotissement

Dans le cadre de ce BP 2022, Monsieur FRANCOIS propose d'inscrire en section de fonctionnement un montant de dépenses de 952 899 € et un montant de recettes de 1 737 978.37 €.

En section d'investissement, il propose d'inscrire la somme en dépenses de 487 251 € et en recettes un montant de 4 739 968.74 €.

Seul ce budget n'a pas à être équilibré s'agissant d'un compte de stocks.

A l'unanimité, le Conseil communautaire par **DELIBERATION 12**, approuve le Budget primitif de la CCNS 2022 contenant les budgets suivants :

Budget principal, budget SPANC, budget atelier relais, budget parc d'activités, budget zone d'activités, budget lotissement, budget centre aquatique.

Monsieur FRANCOIS dresse la liste des dépenses et recettes réalisées par la CCNS entre le 10 mars 2022 et ce jour. Liste se présentant comme suit :

<u>BUDGETS</u>	<u>SECTIONS</u>	<u>DÉPENSES ET RECETTES</u>
<u>PRINCIPAL</u>	Fonctionnement et investissement	Dépenses 1 031 380 € Recettes 682 123.49 €
<u>SPANC</u>	Fonctionnement et investissement	Dépenses 6 525 € Recettes 0 €
<u>ATELIER RELAIS</u>	Fonctionnement et investissement	Dépenses 108 980 € Recettes 58 825 €
<u>PAHVAN</u>	Fonctionnement et investissement	Dépenses 91 515 € Recettes 0 €
<u>CENTRE AQUATIQUE</u>	Fonctionnement et investissement	Dépenses 183 685 € Recettes 0 €
<u>ZAC 1</u>	Fonctionnement et investissement	Dépenses 79 540 € Recettes 0 €
<u>LOTISSEMENT ZAC 2</u>	Fonctionnement et investissement	Dépenses 685 € Recettes 0 €

La situation de trésorerie au 20 avril 2022 est de 11 544 705 €.

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2022

Les critères permettant le calcul de cette dotation sont remis à l'ensemble des membres présents.

Ils font apparaître une dotation de solidarité communautaire pour l'année 2022 à hauteur de 20.28 € par habitant au bénéfice des communes membres.

Une dotation complémentaire de 3 042 € est allouée à chaque commune membre de l'ex-Communauté de Communes Ouest Amiens.

A l'unanimité par **DELIBERATION 13**, le Conseil communautaire approuve la dotation de solidarité communautaire allouée par la CCNS à l'ensemble de ses communes membres pour l'année 2022 à hauteur de 20.28 € /habitant.

Le Conseil communautaire approuve par ailleurs, à l'unanimité, par **DELIBERATION 14**, le versement d'une dotation de solidarité complémentaire au bénéfice des communes de CAVILLON, LANCHES ST HILAIRE, LE MESGE, SOUES, SURCAMPS et YZEUX à hauteur de 8 000 € par commune soit une dépense globale de 48 000 €.

Le Conseil communautaire approuve enfin, à l'unanimité, par **DELIBERATION 15**, le versement d'une dotation exceptionnelle à l'ensemble des communes membres au titre de l'année 2022 pour un montant de 350 039.80 €.

SUBVENTION ALSH

A l'unanimité, par **DELIBERATION 16**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à procéder au versement des subventions pour le bon fonctionnement des ALSH (communes ex CCOA), à hauteur de 6 €/jour et par enfant accueilli pour l'année 2022.

CRECHE AILLY SUR SOMME

A l'unanimité, par **DELIBERATION 17**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à verser à la commune d'AILLY SUR SOMME une participation à hauteur de 170 000 € au titre de l'année 2022 pour le bon fonctionnement de la crèche communale.

VELOS ELECTRIQUES

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, reconduit jusqu'au 30/06/2024, par **DELIBERATION 18**, le dispositif de subventions pour l'acquisition de vélos électriques par les particuliers résidant sur le territoire intercommunal à hauteur de 100 € par vélo neuf acheté auprès d'un vendeur professionnel dans le département de la Somme (1 vélo par foyer).

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

A l'unanimité, par **DELIBERATION 19**, la grille tarifaire de l'école de musique intercommunale pour l'année 2022/2023 est approuvée.

DISPOSITIF D'INITIATIVES CULTURELLES – SUBVENTIONS 2022

A l'unanimité, par **DELIBERATION 20**, le Conseil communautaire approuve les subventions allouées au titre du dispositif d'initiatives culturelles pour l'année 2022 se présentant comme suit :

Structures demandeuses	Type de projet	Budget global projet	Attribution Commission Culture	Pourcentage du budget
Amicale des Amateurs de Voitures Anciennes	12 ^e fête des véhicules anciens (03/07/2022 à Pernois)	11 550,00 €*	1 800,00 €	15,58 %
APATE	2 balades / temps musical (24/07 et 14/08/2022)	1 070,00 €	250,00 €	23,36 %**
Château Blanc	Aide à la saison culturelle 2022	16 980,00 €	2 900,00 €	17,07 %
Amis de la Collégiale de Picquigny	Aide à la saison culturelle 2022	5 320,00 €*	1 000,00 €	18,79 %
Racines Calcéennes	Livre « La 2 ^e GM dans l'Ouest Amiénois » Tome 2	6 784,00 €	1 150,00 €	16,95 %
TOTAL			7 100,00 €	

ADUGA – CONVENTION DE FONCTIONNEMENT

M le Président propose de conclure la convention de financement avec l'ADUGA pour l'année 2022 à hauteur de 22 916 €.

A l'unanimité par **DELIBERATION 21**, le Conseil communautaire approuve cette proposition.

CREATIONS ET FERMETURES DE POSTES

A l'unanimité, par **DELIBERATIONS 22 à 32**, le Conseil communautaire approuve les créations et suppressions de postes comme suit :

- Création de 2 postes d'adjoint technique principal de 1ere classe TC
- Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe TC
- Création d'1 poste d'adjoint administratif principal de 1ere classe TC
- Création d'1 poste d'adjoint technique principal de 2eme classe TC
- Création d'1 poste d'attaché principal TC
- Création d'1 emploi non permanent – assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques TC
- Création d'1 emploi non permanent – technicien territorial TC

- Suppression de 2 postes d'adjoint technique principal de 2eme classe TC
- Suppression d'1 poste d'adjoint technique territorial
- Suppression d'1 poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe TC
- Suppression d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique TC

Ces opérations correspondent à des avancements de grade à l'exception de deux emplois non permanents nouvellement créés dans les services suivants :

- culturel (réseau intercommunal de lecture publique)
- urbanisme

ZAC DES BORNES DU TEMPS : CESSIONS FONCIERES

En remplacement du projet abandonné par la société TRANSLOBAT, sur proposition de la Commission développement économique,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve, par **DELIBERATION 33**, une cession de 4000m² environ à la société LIHD au prix de 15€Ht/m² soit une recette attendue d'environ 60 000€HT pour une activité de chaudronnerie.

Le Conseil communautaire, par 45 voix pour, 1 voix CONTRE, approuve, par **DELIBERATION 34**, une cession de 8000m² environ à la société VALCITY au prix de 15€HT/m² soit 120 000€HT pour la construction d'un immeuble en vue d'y installer 2 à 3 PME.

AVENANT A LA CONVENTION ADS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve, par **DELIBERATION 35**, l'avenant aux actes d'instruction à conclure avec le POLE METROPOLITAIN pour la période du 01/01 au 30/06/2021 ; avenant portant sur le calcul du coût du service.

CONVENTION GRDF

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve, par **DELIBERATION 36**, la convention à conclure avec GRDF permettant aux particuliers de bénéficier de subventions complémentaires à l'OPAH dans le cadre d'une rénovation énergétique de leur habitation (passage des chaudières fioul aux chaudières gaz).

TOURISME : CONVENTION AVEC PLANET NAUTIC

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve, par **DELIBERATION 37**, la convention de mise à disposition de 4 bateaux électriques durant 1 an par PLANET NAUTIC.

Cette convention prévoit un encaissement direct par la CCNS avec reversement de 70 % des recettes à Planet Nautic ainsi que des conditions tarifaires de location avantageuses pour les habitants de la CCNS.

**TOURISME : CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE POLE
METROPOLITAIN**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve, par **DELIBERATION 38**, la signature d'une convention avec le POLE METROPOLITAIN visant à mettre en œuvre un pass tourisme à l'échelle du POLE.

HEBERGEMENTS INSOLITES : PLAN DE FINANCEMENT

Par DELIBERATION 39, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le nouveau plan de financement relatif à l'installation des maisons insolites s'établissant comme suit :

PARTENAIRES FINANCIERS	MONTANT HT	%
Conseil Départemental	36 000 €	30 % de l'assiette subventionnable de 120 000 €
Etat DETR	105 427,60€	40 %
Région Hauts de France	37 106,40 €	20 % de l'assiette subventionnable de 185 532 €
CCNS	85 035 €	32, 27%
	263 569 €	100 % du montant global de l'opération

CENTRE AQUATIQUE : AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve, par **DELIBERATION 40**, l'avenant n°1 au contrat d'affermage consistant à réduire la redevance d'occupation sur les années 2020 et 2021 pour cause de fermetures administratives liées au Covid.

CONVENTION CTL

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, par **DELIBERATION 41**, approuve la signature du CONTRAT TERRITOIRE LECTURE avec la DRAC des Hauts de France et le Département de la SOMME ; contrat en vertu duquel la CCNS pourra percevoir une subvention annuelle de 30 000 € sur trois ans afin de développer le réseau intercommunal de lecture publique.

QUESTIONS DIVERSES

1 – OPAH RR

M OLIVIER informe les membres du Conseil que la réunion de lancement de l'OPAH RR s'est tenue ce jour avec la société PAGE 9.

2 – Crématorium

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire donne son accord, à l'unanimité des membres, pour que les discussions se poursuivent avec la société souhaitant exploiter un crématorium sur le territoire intercommunal. M. le Président précise qu'une DSP pourrait être envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30

◆◆◆◆